Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

| | |
|---|---|
| **Secrétariat général**<br>**Délégation à la mobilité et aux carrières**<br><br>**78, rue de Varenne**<br>**75349 PARIS 07 SP**<br>**0149554955** | **Note de mobilité**<br><br>**SG/DMC/2019-704**<br><br>**11/10/2019** |

**Date de mise en application :** 11/10/2019
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 10/11/2019
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Vacance d'un emploi de chef de service de la statistique et de la prospective au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

| **Destinataires d'exécution** |
|---|
| DRAAF<br>DAAF<br>DDT(M)<br>DD(CS)PP |

**Avis de vacance d'un emploi de chef de service**
JORF n°0237 du 11 octobre 2019

L'emploi de chef du service de la statistique et de la prospective au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation est susceptible d'être prochainement vacant.

Ce service anime et favorise le développement des réflexions stratégiques du ministère, en matière économique, sociale et environnementale. Il a la responsabilité de l'élaboration et de la diffusion de l'information statistique dans les domaines de compétence du ministère. Il dirige et oriente les fonctions de prospective et d'intelligence économique. Il est chargé de la programmation des études et des travaux d'évaluation, de leur suivi et de la valorisation de leurs résultats.

Le titulaire dirige les travaux d'études, de prospective, d'analyse économique et d'évaluation relatifs aux politiques publiques mises en œuvre. Il définit les orientations stratégiques de la statistique agricole, en lien avec celles du ministère et celles de la statistique publique. Il est responsable de la programmation, de la coordination, de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique en liaison avec l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE), le Conseil national de l'information statistique et les organismes européens. Il veille à la bonne exécution du programme général de la statistique agricole. Il anime et coordonne l'activité statistique des services déconcentrés.

Pour assurer ces missions, de solides compétences en économie et une capacité à situer les enjeux des secteurs dont le ministère a la charge sont nécessaires. Une connaissance approfondie des systèmes statistiques français et européens, ainsi que des enjeux de la modernisation de l'action publique est demandée. Outre les compétences statistiques et techniques indispensables à la fonction, des qualités managériales confirmées seront appréciées.

Préalablement à sa nomination, la candidate ou le candidat retenu devra fournir la déclaration d'intérêts prévue par le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, par la voie hiérarchique, à l'attention de Mme Sophie DELAPORTE, secrétaire générale, 78, rue de Varenne, Paris (7e) à l'adresse sophie.delaporte@agriculture.gouv.fr, et à la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 78, rue de Varenne, Paris (7e) à l'adresse : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.